

à adopter un plan de tarif préférentiel entre elles, mais le gouvernement de la métropole s'y opposa à moins que cette préférence ne fut étendue à toutes les possessions britanniques.

L'agitation en faveur d'une Confédération Canadienne mit fin aux négociations entamées à ce sujet, mais aussitôt que la Confédération fut devenue un fait accompli, on songea, de nouveau, au projet momentanément abandonné. En 1880 le gouvernement conservateur à Ottawa établit à Londres un commissaire dont le principal devoir est de protéger nos intérêts commerciaux auprès du gouvernement anglais. En 1891, le 30 septembre, le parlement fédéral, réalisant que les traités de l'Angleterre avec l'Allemagne et la Belgique constituaient un obstacle insurmontable au commerce préférentiel, dans l'empire, adopta une adresse priant le gouvernement anglais d'user de son pouvoir pour mettre fin à ces deux traités que Lord Salisbury qualifiait de malheureux puisqu'ils entravaient toute action vers le but désiré.

En 1892, le parlement fédéral définit clairement, par une résolution, fortement combattue par le parti libéral alors en opposition, la situation du parti conservateur sur cette question importante.

Voici les termes de cette résolution :

Quand le parlement du Royaume Uni admettra les produits du Canada sur les marchés anglais à des conditions plus favorables que les produits des pays étrangers, le parlement du Canada sera disposé à accorder des avantages équivalents en réduisant sensiblement les droits qu'il impose sur les produits manufacturés en Angleterre. (*Débats* 1892, p. 1599)

Poursuivant toujours la même politique le gouvernement conservateur réunit à

Ottawa en conférence, des délégués de toutes les parties de l'Empire en 1894.

Cette réunion, présidée par Lord Jersey, adopta la résolution suivante, après d'intéressantes délibérations :

"Résolu : Que cette conférence est d'opinion qu'il est désirable d'avoir un arrangement douanier entre la Grande Bretagne et ses colonies, par lequel le commerce, entre les diverses parties de l'Empire, sera placé sur un pied plus favorable que le commerce avec les nations étrangères."

Entre temps, Sir Charles Tupper, le vaillant chef de l'opposition, alors commissaire du Canada, à Londres, ne perdait aucune occasion, dans les réunions publiques, dans les journaux et dans les grandes revues périodiques anglaises, de faire valoir cette thèse dont l'adoption est destinée à changer complètement la situation commerciale de notre pays.

Son article dans le *19th Century* du mois d'octobre 1891, produisit une impression profonde en Angleterre. On peut en dire autant de l'article qu'il écrivit pour la *Fortnightly Review*, en août 1892. Sur ces entrefaites, eut lieu la réunion à Londres du troisième congrès des chambres de commerce de l'Empire, au mois de juin 1896, sous la présidence honoraire de l'honorable Joseph Chamberlain, ministre des colonies.

La première question dont s'occupa le congrès fut le commerce préférentiel.

Les discours prononcés en cette occasion par les représentants des chambres de commerce anglaises indiquent combien l'opinion publique en Angleterre s'est modifiée, depuis quelque temps, sur la question du commerce préférentiel.

Après avoir analysé avec soin, les différentes propositions faites à diverses épo-